

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Référendum contre FATCA

Le référendum contre FATCA est en marche. La Ligue vaudoise s'y engage à fond. Le fallait-il, immédiatement après la lourde campagne contre l'initiative du GSA? Nous avons jugé impossible de ne pas le faire, car l'«accord», présenté avec arrogance par les USA et signé en tremblant par le Conseil fédéral, symbolise une nouvelle ère de la politique mondiale, où le plus gros a décidé, purement et simplement, de rançonner le reste du monde... en particulier la Suisse.

Par simple loyauté, le Conseil fédéral aurait dû soumettre spontanément un traité d'une telle importance au référendum populaire. Mais le Conseil fédéral n'est plus un gouvernement, juste une administration encombrante et craintive.

Voyant que personne ne bougeait, la Ligue vaudoise a réuni les personnes et associations qui avaient manifesté leur désir de combattre FATCA, dont on trouve la liste au bas de la feuille de signatures encartée dans ce numéro de *La Nation*.

Cette coalition un peu hétéroclite s'est d'emblée mise au travail. Un premier stand a été tenu samedi dernier à Lausanne. Certaines des observations ci-dessous en sont tirées. Une chose est certaine, les signatures viennent facilement.

FATCA, trois significations

FATCA est l'acronyme de *Foreign account tax compliance act*, en d'autres termes, loi de mise en conformité fiscale des comptes étrangers. Il s'agit d'une loi fiscale qui s'étend aux sujets fiscaux américains où qu'ils se trouvent dans le monde.

FATCA, c'est aussi un accord bilatéral signé entre la Suisse et les Etats-Unis pour régler la façon dont la volonté américaine sera mise en œuvre en Suisse.

FATCA, c'est enfin la loi suisse d'application découlant de cet accord.

Quel référendum?

Contre lequel de ces textes fallait-il lancer un référendum? Pas la loi américaine, bien évidemment. La question se posait en revanche de savoir s'il fallait lancer deux référendums simultanés. L'un aurait visé l'«Arrêté fédéral portant approbation de l'accord FATCA entre la Suisse et les Etats-Unis», et l'autre la «Loi fédérale sur la mise en œuvre de l'accord FATCA entre la Suisse et les Etats-Unis».

Ces deux textes, en effet, sont publiés séparément et ouvrent l'un et l'autre une possibilité de référendum populaire.

De l'avis des juristes, attaquer l'accord suffit. La loi ne fait que mettre en œuvre l'accord. Si le référendum recueille les 50000 signatures nécessaires et que le peuple rejette l'accord en votation populaire, la loi d'application deviendra sans objet.

Ne pas confondre

On entendrait souvent dire que les banques suisses doivent payer le prix de leurs malversations sur sol américain. Cela est vrai sur le principe. Certains citoyens suisses jugent même que la Suisse tout entière devrait adopter une attitude d'humilité et de repentance, et accepter de bon cœur les représailles, même excessives, des USA. C'est beaucoup plus discutable.

Mais ce qui est certain, c'est que FATCA n'a rien à voir avec cette question. FATCA est une loi promulguée par des Etats-Unis endettés jusqu'au cou, mais qui se sentent assez puissants pour se refaire une santé financière au détriment du monde entier. Cette loi ne diminuera en rien les pénalités imposées aux banques suisses convaincues de forfaiture.

Le secret bancaire
Les gens de gauche disent qu'ils sont pour FATCA parce qu'ils sont contre le secret bancaire. C'est que, pour eux, la notion de secret bancaire, essentiellement malhonnête, signifie fraude, dissimulation d'argent sale et blanchiment.

Le secret bancaire

En réalité, ces actes délictueux sont des dérives d'un principe juste. Le secret bancaire est essentiellement une protection de la sphère intime du client. C'est une forme du secret professionnel, analogue au secret médical. Rien de plus, rien de moins. Je n'ai pas besoin d'être un malfrat pour désirer que mes affaires personnelles soient protégées de la curiosité excessive de l'Etat de Vaud, de la Confédération ou du fisc américain.

Or, FATCA fait voler en éclat ce secret-là pour tous les contribuables américains. Il faut d'urgence réhabiliter et défendre le secret bancaire.

Qui est américain?
Le fisc américain a une conception extensive du contribuable américain. Un binational, lors même qu'il ne serait jamais allé aux Etats-Unis, est, fiscalement, un Américain. Il en va de même pour le conjoint suisse (ou de n'importe quel autre pays du monde) d'un ou d'une Américaine. Selon ce que le conseiller national Christophe Darbellay, partisan de l'accord, a lui-même déclaré à la radio, passer de trop longues vacances aux USA fait de vous un contribuable américain. Il semble même que des études complètes dans une université américaine suffisent pour vous faire tomber dans la nasse.

Un flou «évolutif»

Nous croyons que la Suisse doit sa protection à toutes ces personnes menacées, d'autant plus qu'elle a toujours eu une conception territoriale et non personnelle de la fiscalité.

Le problème s'aggrave du fait que la définition du «contribuable américain» relève entièrement de la loi américaine. Elle changera, et sans notre avis, le jour où le fisc américain le jugera profitable. Nous avons signé un traité qui peut se modifier sans notre aval et dont les modifications s'imposeront à nous.

Il serait en outre bien imprudent d'imaginer que cette évolution se limitera à la définition du contribuable américain. A quand la taxe universelle de protection, tribut payé par tous les citoyens du monde à l'IRS?

La Suisse a refusé l'EEE notamment parce qu'elle refusait le principe même du droit évolutif. Pourquoi l'accepterait-elle de la part des Américains?

Appliquer le droit américain

La loi d'application prévoit que le droit américain s'appliquera directement. En d'autres termes, les tribunaux suisses seront contraints d'appliquer le droit pénal (évolutif!) américain. Cette ineptie à elle seule justifie le référendum.

A propos des banques

«Fuck les banques!» nous dit un énergumène mou à catogan qui remonte la Madeleine, tout fier de son mot, et sans savoir que les banques, officiellement en tout cas, sont en faveur de l'accord.

Un employé de banque s'arrête au stand, indigné. Indépendamment des difficultés et des coûts élevés de la mise en place de FATCA, il s'est rendu compte qu'on lui demandait de piétiner les principes mêmes de confidentialité et de loyauté qui sont à la base de son métier. Il signe et nous demande de lui envoyer la liste de signatures par internet: «Je vous fais plus de cinquante signatures à mon étage!»

Tous les banquiers ne réagissent certes pas dans ce sens, en tout cas ceux qui n'ont de la profession qu'une conception financière. Au vrai, ils paniquent complètement. Ils raisonnent à leur habitude en termes de comparaison quantitative: les Américains sont plus forts que nous, donc il faut se coucher, le plus vite sera le mieux. Vivant dans l'abstraction des chiffres et l'immédiateté des ordinateurs, ces financiers sont psychologiquement fragiles, désemparés, poltrons.

Les Américains les menacent, s'ils ne se conforment pas à leur *diktat*, de leur infliger des amendes monstrueuses, et s'ils s'obstinent, de les exclure du marché des capitaux américains. Nos banques et le gouvernement fédéral ont trop vite pris ces menaces pour de l'argent comptant. Notre diplomatie s'est absurdement hâtée de signer, comme s'il y avait une prime à la

vitesse de l'aplatissement. Or, il n'est pas exclu que le monde ne satisfasse pas aussi facilement aux exigences du fisc américain. Il est possible aussi qu'un refus suisse inspire d'autres gouvernements. La Chine a d'ores et déjà envoyé balader l'IRS. Or, FATCA ne peut fonctionner que si tous les Etats du monde s'y soumettent.

Américanophilie

Les arguments proprement politiques que nous donnons à ceux qui s'approchent de notre stand ne les touchent que secondairement. Ce qui anime les signataires, c'est d'abord l'américanophilie, ensuite la widmerschlumpfophilie. Evelyne Widmer, c'est notre affaire. Mais le gouvernement américain doit savoir qu'il amasse chez ses anciens amis suisses beaucoup de rancœur et de mépris, sur sa tête, ce qui est compréhensible, mais aussi sur celle de tous ses concitoyens.

Il doit se poser la question de savoir si les technocrates du fisc américain, qui sont encore pires que les nôtres, n'ont pas construit une machine à Tinguely aussi amorale qu'inefficace qui finira par se retourner contre lui.

Nous vous demandons une aide de tous les instants

La campagne est lancée. Vous trouverez une liste de signatures encartée dans ce numéro de *La Nation*. Nous vous prions de la remplir avec les signatures de citoyens suisses habitant la même commune et de nous la renvoyer sans délai. Nous tenons à votre disposition des listes de signatures supplémentaires, en papier et en format pdf, en français, en allemand et en italien, ainsi que des bulletins de versement. Nous attendons aussi une aide de votre part sur les marchés que nous organiserons. On les trouvera mentionnés au fur et à mesure sur notre site www.stop-fatca.ch.

A partir de maintenant, nous travaillons en flux tendu jusqu'à l'aboutissement.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Si qua FATCA sinant? Pas question!

La récolte de signatures contre FATCA s'annonce particulièrement difficile à faire aboutir. Comme lecteur de *La Nation*, vous pouvez contribuer à son succès. Trois formules vous sont proposées:

Formule «lecteur combatif»:

Quoi? une seule et misérable liste encartée? Vous prenez contact avec le comité référendaire pour lui offrir quelques samedis matin durant lesquels vous irez récolter des signatures sur les marchés de votre domicile ou de Lausanne.

Formule «lecteur dynamique»:

La liste de signatures encartée dans ce numéro ne vous suffit pas. Vous commandez une liasse de listes supplémen-

taires au comité référendaire, que vous distribuez à vos relations familiales ou professionnelles, à vos amis et voisins.

Formule «lecteur méditatif»:

La propagande et l'argumentation de terrain ne sont pas forcément votre fort. Mais vous prenez quand même la peine de signer la liste encartée et de la faire signer à votre entourage familial.

Le fisc américain n'a pas à nous dicter notre destin!

Signez et faites signer le référendum contre FATCA

www.stop-fatca.ch
contrefatca@gmail.com
021 312 19 14 (de 8h à 10h)
CCP 12-414995-7

Conférence des Cantons: mais que fait la Confédération?

Depuis 1848, les compétences fédérales n'ont fait qu'augmenter. Celles des cantons en ont diminué d'autant. Dans un récent article de *24 heures*¹, M. Peter Hänni, directeur de l'Institut du fédéralisme à Fribourg, l'affirmait également.

Il y a vingt ans, les cantons suisses se réunissaient au sein de la Conférence des cantons (CDC). Par ce moyen, les cantons ont cherché à donner un meilleur écho à leur point de vue auprès de la Confédération. En gros, la CDC est le lobby cantonal auprès de la Berne fédérale. Les cantons tentent par là d'enrayer la logique centralisatrice. Selon M. Hänni, ils n'y sont pas vraiment parvenus. La pente idéologique est forte. La CDC peut toutefois mettre de belles victoires à son crédit. En 2004, elle a remporté le combat contre le fameux «Paquet fiscal». Elle est particulièrement attentive aux questions financières. Cela est assez compréhensible, la compétence fiscale est la dernière prérogative politique vraiment large dont disposent les cantons.

La CDC porte une attention importante aux questions de politique étrangère. Ainsi, et sous la présidence du Vaudois Pascal Broulis, elle a récemment pris position sur le mandat de négociation des bilatérales de la Confédération auprès de l'UE.

Qu'une telle voix se fasse entendre est heureux. Certains éléments méritent néanmoins d'être relevés. La CDC réunit tous les cantons suisses. Ses positions doivent donc prendre

garde de ne pas elles-mêmes être adoptées d'un point de vue suisse, c'est-à-dire d'un point de vue territorialement et institutionnellement helvétique. Ces cantons s'expriment d'une seule voix, mais celle-ci doit faire entendre les intérêts de chacun. Car c'est cela la défense des souverainetés cantonales. Ce n'est pas la défense de la notion abstraite de «cantons suisses» face à la voracité de l'Etat fédéral. Les cantons les plus faibles au sein de la CDC ne doivent pas subir le sort qu'ils subissent déjà depuis longtemps au sein de la Confédération. Puisque la CDC défend les cantons, elle doit le faire de manière concrète, en osant affirmer qu'elle ne s'exprime jamais qu'au nom de chaque individualité politique cantonale. En fait, la CDC ne doit pas tomber dans les travers qu'elle reproche à la Confédération d'avoir empruntés.

C'est à ce propos que l'existence même bénéfique de la CDC est attristante. Si les cantons ont ressenti le besoin de se réunir pour se défendre, c'est que la Confédération ne fait plus son travail. Née des cantons, n'a-t-elle pas pour fonction première de défendre leurs intérêts, de protéger ce qu'ils sont, dans leurs réalités politiques propres? Elle ne le fait en réalité plus depuis ses premières années. Il semble que les craintes des vaincus du *Sonderbund* se soient réalisées. Le fait que la CDC prenne position en matière de politique internationale en est la preuve. La Confédération se représente elle-même, elle ne représente plus

les cantons qui la composent et lui donnent son existence.

L'une des raisons de cette dérive est que, depuis 1848, on considère la Suisse comme étant – du moins partiellement – un Etat-nation unitaire. Certes, les modifications constitutionnelles exigent la majorité des cantons. Mais il ne s'agit que d'une majorité. Par définition, elle écarte l'avis de l'autre moitié des cantons, ce qui est fort critiquable du point de vue de leur souveraineté. De plus, l'expérience montre bien que la seule majorité du peuple suisse permet souvent d'éroder, déjà en amont, les compétences cantonales au travers de simples modifications législatives. Les tribulations centralisatrices de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire montrent cette tendance. Il en est de même de mille autres petits articles légaux ou réglementaires.

La cause d'un tel oubli par la Confédération de sa mission originelle réside également dans le fonctionnement de ses institutions parlementaires. Le Conseil des Etats a été historiquement conçu comme une chambre représentative des cantons. Son mode d'élection reproduit en effet l'idée de l'égalité en souveraineté de chacun des cantons, qui y ont droit à deux sièges. Elle s'est malheureusement très vite transformée en une chambre parlementaire comme une autre, devenant ainsi le lieu des compromissions électorales, de la violation des promesses partisans. Les récentes courbettes de notre «Sénat» sur la *Lex America* et sur

FATCA démontrent cette incurie de la souveraineté suisse et, par ricochet, des souverainetés cantonales.

Ce constat de centralisation et d'aliénation idéologique nous fait avancer deux propositions de réforme, parmi d'autres. Nous espérons qu'un petit groupe parlementaire entreprendra un jour d'identifier, dans la jungle législative suisse, toutes les règles centralisatrices anticonstitutionnelles, ou inutiles. Ce nettoyage allégerait l'ensemble du droit suisse et redonnerait aux cantons une substance politique qu'ils n'ont même pas accepté de perdre. La Ligue vaudoise se tient à disposition du parlementaire qui acceptera de se charger de cette mission.

Quant au sort du Conseil des Etats, nous proposons simplement de briser la logique électoraliste dont il est la victime. L'autorisation du vote sur instruction serait la bienvenue, en parallèle à une élection, voire une nomination des conseillers aux Etats par les autorités politiques cantonales. Nous aurions ainsi de vrais ambassadeurs. La Confédération ferait peut-être enfin son vrai travail, la défense et la protection des cantons comme Etats pleinement souverains. La CDC pourrait alors être dissoute, et nos ministres cantonaux faire confiance à la Berne fédérale.

FÉLICIEN MONNIER

¹ Mayencourt Judith, «La politique extérieure dans le viseur des Cantons», *24 heures*, 4 octobre 2013.

Quelle musique pour la Fête des Vignerons 2019?

Le concepteur de la prochaine Fête des Vignerons qui se déroulera en 2019 a été désigné en la personne du metteur en scène tessinois Daniele Finzi Pasca. Mais à qui sera confiée la composition de la partition musicale, élément essentiel du spectacle? Et qu'attendre de cette musique?

Les Fêtes de 1905, 1927 et 1955 avaient enrichi de manière substantielle le répertoire des sociétés chorales d'amateurs de ce Pays, mais aussi des cantons voisins. Bien qu'on ne les chante plus beaucoup de nos jours, certains chœurs furent des tubes et ont imprégné durablement la mémoire musicale des Vaudois, contribuant à inscrire la Fête des Vignerons dans leur inconscient collectif.

De la Fête de 1977, on a souvent entendu dire qu'elle n'avait guère laissé de traces dans le répertoire choral. En effet, si l'on excepte la *Chanson du blé* (seul chœur *a cappella* de la partition de Jean Balissat¹) qui a connu un temps les faveurs des chorales, les autres chœurs ne sont pas entrés au répertoire.

La Fête de 1999 innovait puisqu'elle confiait la musique à trois compositeurs: Jean-François Bovard, Michel Hostettler et Jost Meier. Dans le préambule au fascicule intitulé

14 chants et danses populaires de la Fête des Vignerons 1999 et édité par la Confrérie des Vignerons, le metteur en scène d'alors, François Rochaix, écrivait: «J'espère que vous aurez du plaisir à déchiffrer, à apprendre ces chants et danses, et à voyager avec leurs auteurs au-delà de l'été 1999.» L'espoir de M. Rochaix ne s'est pas concrétisé, car, il faut bien le dire, ces chants n'ont pratiquement pas été repris par nos sociétés chorales.

Mais la question se pose de savoir si la Fête des Vignerons a pour fonction d'enrichir le répertoire de nos chorales. Ce serait certes réduire singulièrement la portée de cette manifestation que d'y répondre affirmativement. Mais si la Fête est, depuis la fin du XIX^e siècle, si chère aux cœurs des Vaudois, elle le doit en bonne partie à la popularité de certains chants (outre les airs traditionnels comme le *Ranz des Vaches* ou la *Mi-été de Taveyanne*), lesquels ont créé une identité autour de la Fête et tissé des liens entre les différentes parties du Canton. Sans cela, le risque existe que celle-ci ne devienne qu'un grand spectacle parmi d'autres, sans ancrage populaire, ou qu'elle ne s'identifie qu'à la région veveysanne.

Une autre question se pose: pourquoi les chants des deux dernières Fêtes ne sont-ils pas parvenus à s'imposer? Disons d'emblée que le talent des compositeurs et la qualité de leur musique n'est pas en cause. Avançons donc d'autres hypothèses.

En premier lieu, il nous semble que les partitions de ces Fêtes ne comportaient pas suffisamment de chœurs susceptibles d'être chantés sans accompagnement. Si l'on jette un œil sur les partitions de Gustave Doret (Fêtes de 1905 et 1927) et de Carlo Hemmerling (1955), on constate que,

bien que tous les chœurs soient accompagnés par l'orchestre, plusieurs peuvent être interprétés sans lui, car il ne fait le plus souvent que doubler les voix; ils ont du reste été édités par la suite sous la forme *a cappella*. A titre d'exemples, on peut citer le *Chœur de l'hiver*, la *Chanson des jardiniers et jardinières*, la *Chanson des moissonneurs* (Fête de 1905), la *Chanson des Faucheurs et Faneuses*, la *Chanson des moissonneurs et moissonneuses*, *Le joli meunier*, la *Chanson de la belle Julie* (Fête de 1927), la *Chanson du pressoir*, le *Chœur des moissonneurs*, la *Chanson du vin malin* (Fête de 1955).

Deuxième hypothèse: la musique des Fêtes de 1977 et 1999 est trop difficile pour nos chorales d'amateurs. C'est un reproche fondé, reconnaissons-le, mais, à la décharge de MM. Balissat, Bovard, Hostettler et Meier, il est juste de préciser que les chants de Doret et Hemmerling cités plus haut ne manquent pas non plus de difficultés (souvent écrits haut pour les sopranos et ténors!) et ne sont probablement plus dans les cordes vocales de bien des chorales ou nécessitent des effectifs que celles-ci n'ont plus aujourd'hui².

Troisième hypothèse, cette fois sans rapport direct avec la Fête: beaucoup de chorales (et de chefs!) rechignent, pour diverses raisons, à travailler des compositions écrites spécifiquement pour quatre voix, préférant se tourner vers des harmonisations de chansons à la mode, plus plaisantes à prime abord pour eux et pour leur public, mais d'un niveau musical hélas trop souvent faible.

Chacune de ces hypothèses mériterait une analyse plus approfondie qui n'a pas sa place ici, et on pourrait en émettre d'autres.

Pour répondre à la question posée dans le titre de cet article, il nous semble, dans un premier temps, qu'on devrait revenir à un seul compositeur, d'abord pour une question d'unité stylistique. François Rochaix justifiait le choix de trois compositeurs en 1999 par l'aspect «multiple et baroque» de la Fête, ajoutant que «le synopsis [déterminait] des espaces [nécessitant] des personnalités et des styles particuliers». Rien n'empêche de revenir à un synopsis plus resserré qui évite de partir dans plusieurs directions.

Par ailleurs, le compositeur choisi devrait avoir en tête d'écrire deux ou trois «tubes» pour chœur (d'hommes ou mixte, peu importe) à la portée de la majorité de nos chorales d'amateurs, avec une ou des mélodies reconnaissables, entêtantes, qui portent en quelque sorte la signature de la Fête. Il n'est pas inconcevable d'écrire une musique populaire au sens le plus noble du terme, sans sacrifier à la qualité musicale et sans tomber dans la musique «simplette» ou «gnangan». Pour ce qu'il en est de la recherche d'une certaine complexité musicale, il est tout à fait possible de la réserver à la partie d'orchestre.

Les compositeurs capables d'écrire une telle musique ne sont pas légion dans notre Canton, mais ils existent; il reste à faire le bon choix!

FRÉDÉRIC MONNIER

¹ Pour être complet, on peut y ajouter *Ô moisson de mon enfance*, mais cette partition dure moins d'une minute...

² Lors des deux dernières fêtes cantonales des chanteurs vaudois à Aigle (2009) et Payerne (2013), rares étaient les chœurs à dépasser la trentaine de membres. De plus les chœurs mixtes manquent souvent cruellement de voix d'hommes.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
ICM Imprimerie Carrara, Morges

Les blogs contre la médiacratie

La «médiacratie», l'oligarchie médiatique, c'est la caste des journalistes dominants, doublement dominants: ceux qui travaillent pour les médias dominants – les grandes chaînes de radio et de télévision ainsi que les journaux à grand tirage – et qui appartiennent au bord idéologique dominant, à savoir la gauche. En effet, les enquêtes menées en France depuis une bonne dizaine d'années donnent des résultats d'une constance remarquable: les journalistes des médias dominants sont à 75% de gauche¹. Les téléspectateurs et auditeurs de la RTS ainsi que les lecteurs du *Temps*, de *24 heures* et du *Matin* constatent tous les jours que cette proportion est au moins aussi forte en Suisse romande.

Par définition, les médias (du latin *medium*, «intermédiaire») s'interposent entre l'homme et la réalité. Les journalistes devraient normalement être des télescopes (les reporters) ou des microscopes (les enquêteurs) permettant à l'homme de la rue de connaître des réalités invisibles à l'œil nu, qu'elles soient éloignées, compliquées ou cachées. Trop souvent hélas, les journalistes sont des lunettes déformantes, des militants politiques déguisés en journalistes, qui déforment la perception que l'homme de la rue a de la réalité, dans le but de lui faire prendre des vessies pour des lanternes. Un exemple parmi d'autres: les médias soumettent la population à un lavage de cerveau permanent visant à lui faire croire qu'il n'y a pas d'augmentation de l'insécurité réelle mais seulement du «sentiment d'insécurité».

La tendance naturelle des téléspectateurs à prendre pour la réalité les images qu'ils voient à la télévision, et le pouvoir que cela donne à ceux qui fabriquent les images, tout cela a été anticipé par Platon – 2300 ans avant l'invention de la télévision! – dans sa fameuse "allégorie de la caverne":

Figure-toi des hommes dans une demeure souterraine, en forme de caverne [...] ; ces hommes sont là depuis leur enfance, les jambes et le cou enchaînés, de sorte qu'ils ne peuvent bouger ni voir ailleurs que devant eux, la chaîne les empêchant de tourner la tête; la lumière leur vient d'un feu allumé sur une hauteur, [...] derrière eux; entre le feu et les prisonniers passe une route élevée: imagine que le long de cette route est construit un petit mur,

pareil aux cloisons que les monteurs de marionnettes dressent devant eux, et au-dessus desquelles ils font voir leurs merveilles. [...] Figure-toi maintenant le long de ce petit mur des hommes portant des objets de toute sorte, qui dépassent le mur [...]. Penses-tu que dans une telle situation [les prisonniers] aient jamais vu autre chose [...] que les ombres projetées par le feu sur la paroi de la caverne qui leur fait face? [– Assurément non.] Si donc ils pouvaient s'entretenir ensemble, ne penses-tu pas qu'ils prendraient pour des objets réels les ombres qu'ils verraient? [– Assurément oui.]²

Il y a trois manières de «sortir de la caverne», c'est-à-dire de pallier la déformation des lunettes médiatiques. La première est de se passer de lunettes. Non seulement cela est presque impossible, les médias étant omniprésents, mais encore cela se ferait au prix d'un regrettable rétrécissement du champ de vision. La deuxième manière est de trouver des lunettes non déformantes. Si l'existence de telles lunettes – c'est-à-dire de médias sans parti-pris, qui se font un point d'honneur de montrer la réalité telle qu'elle est, sans la déformer – est théoriquement possible, leur existence est rare en pratique, en tout cas pour le moment, à tel point qu'aucun nom ne nous vient à l'esprit.

En l'état actuel des choses, la seule manière de pallier tant que faire se peut la déformation des lunettes médiatiques est d'avoir à disposition plusieurs paires de lunettes. Précisons: plusieurs paires de lunettes ne présentant pas la même déformation. Inutile, en effet, d'essayer de corriger la déformation de la RTS par celle – identique – du *Temps* ou de *24 heures*. Les médias dominants étant très nettement orientés à gauche, il faut se tourner, pour trouver d'autres lunettes, vers des médias non conformistes, en particulier des blogs.

La Nation a déjà plusieurs fois recommandé à ses lecteurs d'aller visiter *LesObservateurs.ch*³, animé par Uli Windisch, ainsi que *Commentaires.com*⁴, animé par Philippe Barraud. Nous ajoutons ici *Réduit national*⁵, qui se présente, tant par les thématiques que par la ligne graphique, comme l'équivalent suisse de *François de Souche* (voir ci-dessous).

La France connaît une floraison de blogs non conformistes, dont certains

commencent à peser dans l'arène médiatique. A tout seigneur, tout honneur, commençons par *François de Souche*⁶, blog de tendance «identitaire» qui produit peu de contenu propre mais réputé (souvent sans commentaire) toutes les actualités qui ont trait à l'immigration et à l'islam. Outre les sujets «mis en avant» au centre de la page, ne pas manquer la colonne «en bref» à droite de l'écran.

Autre poids lourd de la «blogosphère» non conformiste française: *Le Salon Beige*⁷, qui se définit lui-même comme un «blog d'actualité par des laïcs catholiques». Là aussi, peu de contenu propre mais de bons commentaires de l'actualité politique et religieuse d'un point de vue catholique traditionnel (non lefebvriste). *Le Salon Beige* a été, au printemps dernier, le principal porte-parole officieux de la «Manif pour Tous» et du mouvement des Veilleurs.

*Nouvelles de France*⁸ publie chaque jour plusieurs articles de fond d'inspiration libérale ou conservatrice.

*Enquête & Débat*⁹, animé par Jean Robin, est difficile à classer: par exemple, il critique à la fois l'islam et le Front national. Les points de vue exprimés sont souvent originaux.

Last but not least, le petit dernier, notre chouchou du moment: *Boulevard Voltaire*¹⁰, créé par Robert Ménard, un des fondateurs de Reporters Sans Fron-

tières. Une dizaine d'articles par jour, pas trop longs, parfaitement calibrés pour la lecture à l'écran, d'un mordant digne de Voltaire. Nos chroniqueurs préférés: Dominique Jamet (qui anime le blog avec Robert Ménard), Gabrielle Cluzel et Nicolas Gauthier.

* * *

Grâce à internet en général et aux blogs en particulier, la gauche perd petit à petit le monopole médiatique qu'elle détient depuis une quarantaine d'années. C'est une bonne nouvelle.

DENIS RAMELET

¹ Voir en particulier le n° 209 de l'hebdomadaire *Marianne* (23 avril 2001) et le n° 33 de la revue *Médias* (été 2012). L'enquête de l'institut de sondage Harris Interactive pour *Médias* est en accès libre sur internet (www.harrisinteractive.fr/news/2012/CP_HIFR_Medias_14062012.pdf).

² Platon, *La République*, livre VII, 514a – 515b, traduction de Victor Cousin.

³ www.lesobservateurs.ch

⁴ www.commentaires.com

⁵ www.reduitnational.com

⁶ www.fdesouche.com

⁷ www.lesalonbeige.blogs.com

⁸ www.ndf.fr

⁹ www.enquete-debat.fr

¹⁰ www.bvoltaire.fr

Ne tirez pas sur les journalistes!

Frank Bridel est un journaliste qui fait honneur à sa profession. Ancien rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, ayant travaillé aussi pour la *Tribune de Genève*, la Radio suisse romande et plus tard pour le journal *Entreprise romande*, il s'est encore fait remarquer par plusieurs contributions courageuses où il défend la Suisse, en particulier face aux accusations de collaboration avec l'Allemagne nationale-socialiste.

Constatant à quel point son métier reste mal compris par de nombreuses personnes – alors même que le travail des médias, leur évolution, leur influence constituent des sujets largement discutés dans la population –, il a publié cette année aux Editions Slatkine un essai alerte de deux cents pages intitulé *Ne tirez pas sur les journalistes*. Il s'y assigne deux objectifs principaux: décrire «les beautés et les servitudes du journalisme», puis examiner «d'un œil critique les mérites et les défauts de ceux qui le pratiquent».

Celui qui aime son métier en parle toujours avec une passion communicative, et c'est donc avec plaisir que l'on suit M. Bridel à travers toute une série de brèves notes où il expose ses réflexions, souvent ses souvenirs, sur la manière dont on se lance dans une telle carrière, sur les rêves, les ambitions, les qualités aussi que cela suppose, puis sur le travail concret auquel il faut s'atteler, cette «création quotidienne» avec ses horaires serrés à respecter, la manière de remplir un journal, d'aborder différents sujets, de les équilibrer, en cherchant toujours à bien faire mais en se demandant aussi, c'est bien naturel, comment cette œuvre éphémère sera reçue par les lecteurs. Des considérations sur la langue, le style, la grammaire, complètement très opportunément ce tableau.

L'auteur s'efforce de traiter aussi les thèmes qui touchent aux médias audiovisuels, mais son monde est celui de la presse écrite et c'est une tâche déjà assez grande que d'en bien parler. De

fait, Frank Bridel évoque surtout la radio et la télévision lorsqu'il s'agit d'expliquer l'évolution actuelle des médias, et encore plus lorsqu'il s'adonne à l'analyse du comportement de ses confrères.

Avec ces derniers, il n'est pas toujours tendre. Il n'hésite par exemple pas à écrire: «La pratique de ce métier, donnant à ceux qui l'exercent une importance excessive et un goût du pouvoir qui leur monte fréquemment à la tête, les rend souvent arrogants ou même mufles.» Il souligne l'utilité, mais aussi le danger de ces journalistes se donnant pour mission de «déranger»; il dénonce l'agressivité instinctive, le dénigrement permanent de l'Etat et de ses autorités, les fuites qui se multiplient avec la complicité des médias, les thèmes trop souvent ignorés ou maltraités – l'armée par exemple. L'auteur dissèque le «politiquement correct», le «prêt à penser de droite... et celui de gauche», pour enchaîner sur l'éthique journalistique telle qu'elle est et telle qu'elle devrait être, à travers divers exemples concrets. Deux quotidiens romands sont même suivis et analysés durant cinq semaines pour y traquer le bon et le moins bon.

Notre lecture nous a pourtant laissés le sentiment que, malgré ses piques acérées et ses remarques pleines de bon sens, M. Bridel n'a pas eu la plume très lourde à l'égard de ses confrères. Sans doute n'était-ce pas son but. Mais un certain nombre de manipulations crasses, de titres trompeurs, de présentations faussées des faits et d'œillères idéologiques mériteraient d'être un jour recensés et démontés de manière plus systématique et plus sévère.

Accordons lui cette grande qualité: *Ne tirez pas sur les journalistes* n'est pas un ouvrage militant. Il évoque le passé, le présent et l'intemporel d'un métier, ainsi que le monde dans lequel ce dernier évolue. A ce titre, il s'adresse aux journalistes, mais aussi à tous ceux qui les lisent et les écoutent.

P.-G. BIERI

Du retour du patronyme

La Nation a déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de se faire l'écho de la révision du droit du nom, finalement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. On sait que cette révision était motivée par les exigences de l'égalité entre hommes et femmes et qu'il s'agissait de mettre en place un système «symétrique» pour les hommes et les femmes.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'article 160 du Code civil a la teneur suivante: 1. *Chacun des époux conserve son nom.* 2. *Les fiancés peuvent toutefois déclarer à l'officier de l'état civil vouloir porter un nom de famille commun; ils peuvent choisir entre le nom de célibataire de l'un ou de l'autre. [...]*

Le législateur fédéral est parti de l'idée qu'à l'avenir, par défaut, chaque conjoint garderait son nom de célibataire. Exit le nom commun des époux! Le nom de l'individu devait primer. Cette législation permettait à la Confédération d'être strictement en règle avec le principe d'égalité tel qu'il est notamment prôné par la Cour européenne des droits de l'homme.

Cette nouvelle législation ouvre la voie à de nouvelles disputes de couple. Les époux doivent se mettre d'accord sur un nom, qui sera celui des enfants; ce nom de famille peut être aussi bien le nom de Madame que celui de Monsieur. Dans ces circonstances, il est compréhensible que chacun des époux tente de tirer un peu la couverture à lui. Le législateur ne rend pas service aux familles en permettant cela.

Cela étant, aujourd'hui, il est fascinant de constater à quel point la nouvelle règle de droit adhère mal à la réalité des familles. Certes les individus tiennent à leur patronyme et les femmes peinent à abandonner le leur. Mais les familles veulent être comprises sous une même bannière; elles veulent – envers et contre tout – un nom commun. Dans mon entourage personnel et professionnel, je connais une petite dizaine de femmes qui se sont mariées en 2013. De fait, pas une seule n'a gardé son nom de célibataire! Le retour du patronyme au nom de l'égalité, qui l'eût cru?

JULIEN LE FORT

1:12: NON

«1:12», c'est le nom de l'initiative populaire des Jeunes Socialistes qui exige que, au sein d'une même entreprise, le plus haut salaire ne dépasse pas douze fois le plus bas salaire. Les Suisses se prononceront à ce sujet le 24 novembre.

En bonne doctrine, une seule raison devrait suffire pour refuser cette initiative: le rapport entre les salaires au sein d'une entreprise n'a pas à être fixé dans la législation! Certes, il existe des dirigeants d'entreprises qui se servent des rémunérations abusivement élevées. Certes, il existe des règles morales à respecter. Mais ces dernières ne sauraient se résumer à un chiffre arbitraire: il y a des entreprises où le rapport entre hauts et bas salaires peut aller jusqu'à quinze et où tous les employés sont correctement traités, et d'autres où ce rapport n'est que de cinq mais où les salaires les plus bas sont misérables. En tous les cas, il n'appartient pas à l'Etat de mettre de l'ordre dans ces questions, au risque de créer un désordre encore plus grand.

Ce risque d'un désordre encore plus grand fournit en l'occurrence un certain nombre d'arguments très concrets – voire sonnants et trébuchants – aux citoyens que la seule doctrine ne suffit pas à convaincre et qui sont persuadés qu'il faut faire quelque chose (*sous-entendu: n'importe quoi, pourvu qu'on fasse quelque chose*).

En effet, les riches, y compris les trop riches, apportent toujours quelque chose à la société dans laquelle ils

vivent. Les entreprises où les écarts salariaux sont susceptibles de dépasser le rapport 1:12 ne sont pas très nombreuses en Suisse, mais elles contribuent de manière plus que proportionnelle à la prospérité helvétique. Elles se fournissent en biens et en services auprès d'une multitude de PME. Leurs employés, en particulier ceux les mieux payés, font de même à titre privé, consommant abondamment et parfois luxueusement, pour la plus grande satisfaction de tous ceux qui leur vendent ce luxe. On n'oubliera pas non plus que ces entreprises et leurs riches employés paient beaucoup d'impôts et de substantielles cotisations aux assurances sociales.

Il faut tenter d'imaginer ce que représenterait le départ ne serait-ce que de quelques unes de ces grandes entreprises, qui pourraient refuser de se voir soumises à un blocage de leurs plus hautes rémunérations. Mais il faut surtout réaliser que toutes les autres, qui feraient l'effort de rester et de se plier à ce blocage, verseraient alors des salaires moins élevés et réduiraient donc d'autant les revenus du fisc et des assurances sociales! On évalue que les diminutions de recettes annuelles pourraient aller jusqu'à 2,5 milliards de francs pour l'AVS, jusqu'à 1,5 milliard pour l'impôt fédéral direct, jusqu'à 220 millions pour le canton de Vaud. Même en admettant que ces chiffres découlent d'un scénario maximaliste, on ne peut tout de même nier qu'il y a beaucoup d'argent en jeu. De l'argent

qu'il faudra bien aller chercher, un jour ou l'autre, chez les moins riches.

Pour ceux qui n'y auraient pas songé, on ajoutera que cette initiative est aussi susceptible d'affecter des fédérations et des clubs sportifs, des professeurs d'université, des chercheurs, des célébrités, qui apportent à la Suisse non seulement beaucoup d'argent mais aussi une certaine renommée qui ne se laisse pas quantifier.

Il va sans dire que les bas salaires ne seraient guère relevés pour autant; cas échéant, il suffirait d'externaliser les cas les plus problématiques pour

maintenir le rapport 1:12 au sein d'une entreprise.

L'opinion publique, aussi critique soit-elle à l'encontre des rémunérations abusives, commence à prendre conscience des dangers de cette initiative absurde et abrupte; cette dernière semble même faire peur désormais à une partie de l'élite de gauche! La perspective d'une victoire de la raison ne doit toutefois dissuader personne d'y contribuer: votez et faites voter NON.

P.-G. BIERI

Eoliennes: le vent tourne

La crise des Services industriels de Genève (SIG), dont le directeur a démissionné parce qu'il n'avait plus la confiance de son conseil d'administration, marque peut-être un tournant dans la politique énergétique, au chapitre des machines à vent. Car le cœur de l'affaire, c'est la cinquantaine de millions engagés par les SIG, depuis des années, dans la société Ennova, sise à Bienne et spécialisée dans l'électricité éolienne; or ces millions ont été dépensés sans que le moindre kilowatt ne soit produit jusqu'à maintenant. Ennova, en panne de liquidités, attend de nouveaux investisseurs, mais s'est heurté à plusieurs refus; un seul s'est manifesté positivement; c'est trop peu et Ennova voudrait obtenir encore de grosses sommes des SIG. Lesquels disent: halte!

Est-ce un épisode normal dans le développement d'une nouvelle technique? Un investissement initial sur lequel il n'y a pas encore de retour, mais qui appelle simplement de la patience du côté des bailleurs de fonds? Il ne semble pas. La technique n'est pas si nouvelle et les millions versés paraissent bel et bien consumés. On ne doit pas exclure que l'éolien apparaisse désormais comme une entreprise à risque. Sans doute la Confédération, via Swissgrid, s'engage-t-elle, grâce à la ponction de la RPC, à subventionner les producteurs en achetant leur courant trois ou quatre fois le prix du marché; cette générosité encourage quelques capitalistes à se muer en sangsues des fonds publics. Encore faut-il que les pales tournent assez souvent et assez vite pour que le seuil de rentabilité soit atteint.

Il semble que la grande éolienne du Gries, près du col du Nufenen, ait une production sensiblement inférieure aux attentes. Si les deux machines du couloir à vent de Vernayaz tournent

bien, il y a des doutes sur le grand parc éolien jurassien du Mont-Crosin. En tous cas, les Forces motrices bernoises, qui y ont investi un paquet depuis 1996, affirment dans un récent communiqué que la Suisse «n'est pas un pays idéal pour l'éolien, ne disposant pas de régions côtières ventées». Des études récentes attirent en outre l'attention sur les risques du givre, fréquent dès 1000 mètres d'altitude, qui empêche les hélices de tourner.

Du côté des SIG, la prudence est désormais de mise. Leur président, M. Alain Peyrot, a déclaré dans la *Tribune de Genève* du 2 octobre: «La faisabilité de nos projets éoliens semble moins bonne que prévu, soit les mâts des éoliennes ne seraient pas assez hauts, soit ils ne seraient pas assez nombreux vu la complexité du terrain.» Ennova est trop optimiste, poursuit-il, dans son programme visant à réaliser 840 mégawatts; on n'abandonnera pas l'énergie éolienne, mais «nous allons redimensionner nos objectifs. C'était devenu pharaonique.»

Pharaonique aussi, le Canton de Vaud, avec son plan d'implantation de 156 éoliennes? Mme De Quattro serait-elle notre Néfertiti? Il s'impose en tous cas de réexaminer ce projet à la lumière d'expériences peu favorables, avant de hérissier nos monts et nos campagnes de mâts et de pales pointus. Avant, par exemple, d'en ériger une série Sur Grati, près de Romainmôtier, défigurant ainsi le site sacré; la petite société d'électricité locale qui parraine ce projet n'en a cure, pas davantage évidemment que les vrais investisseurs, des Zuricois semble-t-il, qui ont jeté leur dévolu sur cet endroit pour y faire tourner leurs pompes à subventions.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Aspects de la vie vaudoise

Champagne (VD)

fait mousser Champagne (F)

(fm) Il ne s'agit pas de déterrer la hache de guerre, mais on ne peut se retenir d'y voir un joli pied de nez de notre champagne vaudois face au prestigieux champagne de France. En effet, Eric Schopfer, vigneron à Champagne (sis en Pays de Vaud, donc), a vu son vin effervescent remporter la catégorie mousseux au Mondial des pinots qui vient de se dérouler à Sierre. Le nom de ce nezar produit selon la méthode champenoise? L'Orphelin, allusion bien sûr à l'interdiction, obtenue par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (F), demandant que le nom du village de Champagne (VD) ne figure plus sur les

bouteilles provenant de ce petit vignoble vaudois d'à peine 280000 mètres carrés.

Une nouvelle brochure pour le château de Grandson

(fm) Jusqu'à présent, les visiteurs (près de 60000 par année) qui souhaitaient obtenir des renseignements écrits sur le château de Grandson devaient se contenter d'une petite brochure datant de 1987 (une autre de 1980 était épuisée depuis quelques années). Dorénavant, ils pourront étayer leurs connaissances grâce à une toute nouvelle plaquette de vingt-quatre pages, richement illustrée, écrite par l'historienne grandsonnoise Annick Voirrol Reymond, et vendue au prix de 10 francs.

Qui a écrit cela?

Pour marquer le maintien de l'obligation de servir, nous proposons la citation d'un artiste français, qu'on ne peut soupçonner de militarisme:

Entre nous, les neuf dixièmes des gens ont des idées fausses sur ce type de militaire de carrière. L'histoire telle qu'on l'enseigne est remplie des récits de leurs inutiles exploits et de leurs démolitions barbares; j'aimerais mieux que l'on enseignât dans les écoles la vie d'Eupalinos ou le récit de la construction de Notre-Dame plutôt que la vie de César ou que le récit des exploits astucieux de Gengis Khan.

Le bravache a toujours su forcer le civilisé à s'intéresser à son inintéressante personne; où l'attention ne naît pas d'elle-même, il faut bien qu'on l'exige, et quoi de plus facile lorsqu'on dispose des armes. On ne règle pas ces problèmes en dix lignes; mais l'un des pays les plus civilisés du monde, la Suisse, l'a résolu, je vous le ferai remarquer, en créant une armée de civils; pour chacun d'eux, la guerre n'a qu'une signification: celle de

se défendre. Cette guerre-là, c'est la bonne guerre. Tout au moins la seule inévitable. Celle qui nous est imposée par les faits.

Ces lignes sont extraites d'une lettre ouverte de Boris Vian à M. Paul Faber, conseiller municipal (en réponse à une critique de la chanson *Le Déserteur*, in: Boris Vian, *Textes et chansons*, coll. 10/18). Vian avait-il alors raison de refuser la guerre d'Algérie? Peut-être pas au vu des désordres et massacres qui ont suivi le retrait des Français. Par contre, il avait clairement compris le rôle de l'armée de milice suisse, contrairement au GSSA.

Cet extrait nous a été proposé par M. Pierre Despond, d'Echallens, qui gagne un abonnement gratuit d'une année à *La Nation*. Si, comme lui, vous désirez concourir pour gagner un tel abonnement, envoyez vos citations avec leurs références, vos coordonnées et la mention «Qui a écrit cela?» à courrier@ligue-vaudoise.ch, ou sous pli à: *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne.

Le Coin du Ronchon

Rêve américain

Premier jour de paralysie pour l'Etat fédéral. [...] [Le siège du gouvernement] a ordonné lundi peu avant minuit aux agences fédérales de déclencher la cessation partielle de leurs activités et la mise en congé sans solde de leur personnel «non essentiel». [...] [Le président] a promulgué lundi soir une loi garantissant aux militaires qu'ils seront payés à temps, quoi qu'il arrive.

Inutile de vous réjouir: comme vous le savez, c'est des Etats-Unis d'Amérique qu'il était question dans cette dépêche de presse du 1^{er} octobre. Et nous alors? Quand pourrons-nous aussi interrompre l'(hyper)activité de notre Etat fédéral? Fermer quelques offices

fédéraux pléthoriques? Suspender l'application de quelques centaines de lois fédérales? Et ne garder que l'essentiel, à savoir l'armée!

Les Belges se sont aussi passé de gouvernement fédéral pendant plus d'une année, et ils ne s'en sont pas portés plus mal. Les Américains n'ont pas l'air plus malheureux aujourd'hui. Chère Madame Widmer-Schlumpf, vous qui êtes tellement empressée d'appliquer chez nous la politique de l'Oncle Sam, vous avez là, pour une fois, une occasion de le faire à bon escient!

LE RONCHON